



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - CGT

126, rue de l'Université - BP24
75355 PARIS 07 SP

Assemblée nationale, le 7 novembre 2024

L'heure est à la mobilisation :

Rendez-vous le 21 novembre pour décider des moyens d'action !

Mme la Questeure Brigitte Klinkert l'a encore confirmé : l'objectif des groupes de travail qu'elle préside est d'aboutir à des propositions concrètes. **Les dernières réunions de ces groupes laissent plutôt penser que les revendications les plus structurantes et urgentes ne seront pas satisfaites ou seront reportées aux calendes grecques.**

Des progrès à la marge, même modestes, seraient bien sûr bons à prendre. Mais il ne faut pas être dupes : **la perspective d'avancées éventuelles ne doit pas masquer le fait qu'en réalité, c'est l'avenir de notre fonction publique qui se joue.** Le fond du problème, c'est en effet que, bientôt, la moitié du personnel sera contractuel, ce qui implique que :

- 1) Ceux qui sont sous contrat sont précaires, sous rémunérés et privés de carrière, alors qu'ils sont soumis aux mêmes obligations et contraintes que les fonctionnaires : l'épée de Damoclès du non renouvellement s'ajoute à l'injustice de la situation et aux galères de logement, de transport, de garde d'enfant, etc. ;
- 2) La mobilité, l'avancement et les conditions de travail des fonctionnaires sont dégradés par l'attrition des corps, la disparition des catégories B et C étant inévitable en l'absence de concours à la hauteur ; le régime social autonome est en conséquence menacé par la baisse du nombre de cotisants ;
- 3) Sans inflexion rapide, il n'y aura plus de statut à l'Assemblée, alors même que c'est une condition déterminante pour délivrer aux députés un service public de qualité, adapté aux implications de la vie parlementaire.

Nous sommes tous dans le même bateau. Exiger des concours réservés pour que les contractuels puissent être placés sous statut, c'est tout autant mettre un terme à leur précarité, que défendre le statut des fonctionnaires.

L'urgence aujourd'hui ? Défendre les droits des contractuels ! Pourquoi ? Du fait du gel de la dotation en 2025, ils sont les plus durement menacés : leur précarité en fait une variable d'ajustement presque « naturelle » (moins de renouvellements de contrats, moins d'augmentations, difficultés accrues pour le paiement d'heures dues...)

C'est maintenant qu'il faut agir ! **Sans une action collective puissante, unissant fonctionnaires et contractuels, le Collège des Questeures ne pourra pas correctement mesurer à quel point vous êtes déterminés à faire valoir vos droits et à défendre le statut.** Une mobilisation réussie imposera vos revendications à l'ordre du jour !

Retrouvons-nous nombreux pour décider des actions à mener !



Jeudi 21 novembre 2024 – 12 heures 30 à 14 heures 30 – 9^{ème} bureau



J'adhère au SPAN-CGT !

Nom : Prénom : Service :

Adresse personnelle :

Courriel : Portable :

Proposition de plateforme de revendications prioritaires

En 2023, plus du tiers du personnel contractuel a signé une pétition revendiquant des améliorations substantielles des conditions de travail et de la rémunération. Cette mobilisation a permis une première victoire : celle d'inscrire les conditions de travail des contractuels à l'ordre du jour, puisque les Questeurs ont alors décidé de constituer un groupe de travail sur le sujet.

Compte tenu des échanges avec nombre d'entre vous depuis ce premier pas et des discussions du groupe de travail, le SPAN-CGT propose ci-après un projet de plateforme de revendications prioritaires à affiner ensemble pour mener les luttes à venir. Nous pourrions en discuter ensemble le jeudi 21 novembre prochain. Le cahier revendicatif complet du SPAN-CGT au lien suivant : [ici](#).

1. Fixer un calendrier et un cap clairs

- Clarifier le calendrier après la fin des groupes de travail : la commission de concertation doit absolument se tenir tôt pour permettre la mise en œuvre de décisions concrètes et structurantes au plus tard en avril !
- Saisir le Bureau de l'Assemblée nationale pour lui demander de donner des orientations précises au Collège des Questeurs en vue de résorber l'emploi précaire, d'améliorer le cadre d'emploi des contractuels et d'encadrer davantage le recours à la sous-traitance.

2. Résorber l'emploi précaire

- Organiser dès 2025 des concours réservés aux contractuels pour tous les emplois permanents, y compris à l'AGRAN. Nous revendiquons parallèlement des concours externes pour mettre un terme à la pénurie d'effectifs. L'urgence de la résorption de l'emploi précaire passée, ces derniers doivent redevenir la voie normale de recrutement.
- Donner un droit effectif à la formation pour préparer ces concours et, dans l'attente de leur organisation, généraliser le CDI au plus tard après trois ans accomplis et proscrire les contrats inférieurs à 3 ans.
- En fin de contrat, verser en euros l'équivalent du nombre d'heures CPF qui auraient dû être acquises pendant la durée du contrat en vue de faciliter la reconversion, le cas échéant.
- Internaliser au plus vite le ménage et l'assistance informatique.
- Insérer de solides clauses sociales et environnementales (RSE) dans les marchés publics et sanctionner leur méconnaissance, ce qui implique de doter les services de moyens humains et techniques suffisants pour effectuer cette mission.

3. Améliorer le cadre d'emploi des contractuels

- L'urgence : augmentation immédiate de 15 % de l'ensemble des salaires.
- Pour la suite : indexation des salaires sur les postes équivalents de la fonction publique parlementaire et prise en compte de l'ancienneté (salaire de base, régime indemnitaire et progression salariale).
- Rémunération effective des heures supplémentaires ; indemnité compensatrice des congés non pris au-delà des cinq semaines légales.
- Rémunération, en plus du repos compensateur, du travail de soirée et de nuit (entre 21h00 et 7h00) et le dimanche : majoration de droit de 50 % lorsque la demande a été formulée à l'avance et de 100 % lorsqu'elle a été formulée le jour même.

.....